

RETRAITES, LE GOUVERNEMENT NOUS MENT

(SAISON 1, ÉPISODE 6)

« Nous inscrirons dans la loi que la valeur du point ne pourra pas baisser ; ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités » *

FAUX



« Il y a un lien direct entre le coefficient convertissant les points en niveau de pension et l'indexation des pensions sur la durée de vie en retraite » **

VRAI



Macron l'a dit, les ministres le répètent en boucle « la valeur du point ne baissera pas ». Et maintenant ils vont l'inscrire dans la loi !

Très bien, mais il y a des astuces pour faire baisser cette valeur du point !



-> En 2025 pour acheter un point, il faudrait 10 euros et le point pour ceux qui partiront en retraite vaudrait 0,55 euros. **Ils peuvent décider demain que les points à l'achat seront durablement plus cher**, ou que seulement une partie des cotisations permettra d'acheter des points (comme à l'Agirc-Arcco et comme prévu dans le rapport de Delevoye).

-> Et aussi, quand vous achetez des points sur toute la durée de la carrière, ils sont indexés parce qu'ils perdent de la valeur à cause de l'inflation et par rapport à l'évolution des salaires. **Le gouvernement peut décider de revaloriser moins les points acquis au début de la carrière. Les points ne vaudront ainsi plus grand chose.**

-> Dans les deux cas on aura peut être un point dont la valeur en euros ne baissera pas mais perdra en pouvoir d'achat, et moins de points au moment du départ en retraite...



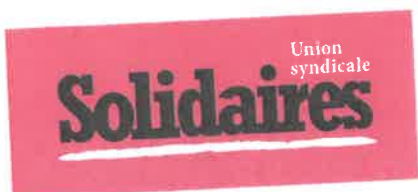
-> Et avec la règle d'or de 13,8% de dépenses de retraites dans le PIB (voir l'épisode 4), pour équilibrer les dépenses et les recettes, ils vont agir sur les points transformés en pension au moment où les personnes partent en retraite, ou sur les pensions des personnes déjà retraité-es...

Alors, qu'est ce qu'on veut ?

- Une augmentation des ressources donc des cotisations patronales et mettre en place des prélèvements sur des revenus qui ne contribuent pas (participation, intéressement mais aussi dividendes...). Pour une retraite digne pour toutes et tous, retraité-es d'aujourd'hui ou de demain.

* Courrier envoyé par Darmanin et Dussopt, Ministère de l'action et des Comptes publics aux douaniers le 3 décembre 2019

** Jean Paul Delevoye dans le document remis aux organisations syndicales sur «les règles de pilotage» en février 2018



**APRÈS LE 5 DÉCEMBRE, LE 6 ET...
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**